



#CSEC L'information de vos représentants CFDT au Comité Central d'Orange N°7

Enquête télétravail

Au mois de juillet et avec le concours de l'institut Consumer Science and Analytics (CSA), Orange a organisé une enquête sur le thème du télétravail auprès des salariés du Groupe en France. Cette enquête a été adressée aux salariés ayant opté pour le télétravail régulier et occasionnel, ainsi qu'aux salariés ayant travaillé à domicile pendant le confinement.

Globalement, les répondants qu'ils soient manager ou non, ont ex-primé un ressenti positif sur cette forme d'organisation du travail, avec toutefois un certain nombre d'alertes et de points de vigilance.

Pour la CFDT, à condition que le télétravail soit choisi et non subi, il est une forme d'organisation du travail qui permet d'améliorer la qualité de vie au travail comme l'équilibre vie personnelle-vie professionnelle : il permet une meilleure concentration, une organisation du travail plus souple, une plus grande efficacité, une autonomie accrue, une diminution des temps de transport et de la fatigue ressentie.

Pour autant, et comme toute organisation du travail, le télétravail présente des risques que l'enquête CSA a d'ailleurs parfaitement identifiés : l'isolement, les troubles musculosquelettiques (TMS), les problèmes de déconnexion, la rupture de lien social. Toutefois, toutes les formes de télétravail n'appauvrissent pas le lien collectif. En effet, le télétravail sur site Orange distant permet de travailler entouré de collègues, de services parfois différents, ce qui a le double avantage de nourrir le relationnel et d'enrichir notre expérience.

Pour la CFDT ce type de télétravail présente donc plusieurs avantages, dont celui de pérenniser les sites Orange sur tous les bassins d'emplois. En période de

transformation, il importe de permettre aux salariés d'Agen, d'Avignon, de Colmar, ou d'Evreux de pouvoir travailler dans leur ville pour une patronne ou un patron Bordelais, Marseillais, Strasbourgeois, Nantais.

Pour la CFDT, il importe donc que les managers restent présents dans ces villes pour accompagner les collectifs dans l'appropriation de ces nouvelles organisations du travail, sans doute vitales pour l'avenir de l'emploi et la préservation des compétences dans notre entreprise.

(suite dans documents)

cfdt: PARTOUT POUR TOUS
ORANGE

#CSEC
L'information de vos représentants CFDT au Comité Central d'Orange N°7

EDITO :

La crise sanitaire ne poursuit-elle pas ses progrès ?

Malgré son impact dévastateur sur l'emploi, l'économie et la santé, la pandémie de Covid-19 a permis à Orange de maintenir ses activités essentielles.

Et pour finir, début du printemps, nous aurons l'été Orange. Tenez !

Bonne lecture

Séverine SANDRENI
Représentante
Syndicale CFDT
au CSEC

Enquête télétravail

Au mois de juillet et avec le soutien de Frédéric Couvreur, Directeur Adjoint (CSA), Orange a organisé une enquête sur le thème du télétravail auprès des salariés du Groupe en France. Cette enquête a été adressée aux salariés ayant opté pour le télétravail régulier et occasionnel, ainsi qu'aux salariés ayant travaillé à domicile pendant le confinement.

Célestement, les représentants qui sont managers ou non, ont eu un accès privilégié à cette forme d'organisation du travail, avec toutefois un certain nombre d'alertes et de points de vigilance.

Pour la CFDT, il est clair que le télétravail est chose et non acte, il est une forme d'organisation du travail qui permet d'améliorer le qualité de vie au travail comme l'équilibre vie personnelle vie professionnelle. Il permet une meilleure conciliation, une organisation de travail plus souple, une plus grande efficacité, une autonomie accrue, une détermination des temps de travail et de la fatigue ressentie.

Pour autant, et comme toute organisation de travail, le télétravail présente des risques que l'enquête CSA a d'ailleurs parfaitement identifiés. Tout d'abord, les troubles musculo-squelettiques (TMS), les problèmes de concentration, la rupture de lien social. Toutefois, toutes les formes de télétravail n'appartiennent pas à une même catégorie. En effet, le télétravail sur site Orange permet de bénéficier de toutes les qualités de sécurité, de services internes, de suivi, ce qui a le double avantage de réduire le risque de troubles musculo-squelettiques.

Pour la CFDT, le type de télétravail présente deux principaux avantages, c'est celui de permettre les sites Orange sur tous les territoires d'activité. En période de transformation, il importe de permettre aux salariés d'Agen, d'Avignon, de Colmar, ou d'Evreux de pouvoir travailler dans leur ville pour un patron bordelais, marseillais, strasbourgeois, nantais.

Pour la CFDT, il importe donc que les managers restent présents dans ces villes pour accompagner les collectifs dans l'appropriation de ces nouvelles organisations de travail, sans doute vitales pour l'avenir de l'emploi et la préservation des compétences dans notre entreprise.

Séverine SANDRENI
Représentante
Syndicale CFDT
au CSEC

Séverine SANDRENI
Représentante
Syndicale CFDT
au CSEC

Jean-Paul LESAY
Dir. de la BOSE

Le coin des ASC

La CFDT est fière de son engagement de toujours œuvrer en faveur de la mobilisation des personnes ASC, chaque fois que cela est possible. Et cela pour différents motifs. D'abord dans un souci d'équité : en effet, il nous semble souhaitable de faire en sorte que les salariés à revenu de modestes puissent bénéficier des prestations organisationnelles. Ensuite pour dans un souci d'équité de traitement : un traitement de préférence ne doit pas être accordé à une catégorie de salariés.

Le coin des ASC a porté lors de la campagne une contribution au traitement de la prestation de la retraite sociale. Le dernier CSEC a été l'occasion de rendre en faveur de la première partie de cette prestation de retraite des salariés et cela sera effectué dès la prochaine rentrée sociale pour l'ensemble des salariés en lycée. La CFDT se félicite de cette mise en œuvre. Nous aurons également travaillé à la réforme de l'acte aux regards pour les salariés des sociétés enfants. Une nouvelle grille d'acte aux regards sera mise en place dès l'ouverture du colloque des salariés de 2021.

Fredéric HUYDNE, Dir. de la BOSE, Président de la commission ASC du CSEC

ASCSEC-N°7 - Octobre 2021

Documents

[#CSEC L'information de vos représentants CFDT au Comité Central d'Orange N°7](#)